



ASSEMBLÉE NATIONALE

9ème législature

Carte du combattant

Question écrite n° 14907

Texte de la question

M Gerard Gouzes attire l'attention de M le ministre de la defense sur la situation des anciens combattants en Afrique du Nord auxquels on semble ne pas reconnaitre certains droits materiels dans leur integralite. En effet, les conditions d'attribution de la carte de combattant paraissent ne pas etre satisfaisantes. Il lui demande s'il ne serait pas opportun de faire beneficier les anciens combattants d'Afrique du Nord des memes avantages que la gendarmerie du secteur ou ils etaient stationnes.

Texte de la réponse

Reponse. - Les criteres actuels d'attribution de la carte du combattant d'Afrique du Nord reposent sur l'appartenance pendant une duree minimum a une unite combattante ou sur la participation personnelle a des actions de feu et de combat. La mise en oeuvre de ces dispositions a necessite l'etude du journal des marches et operations de chaque unite engagee afin d'arreter la liste des periodes combattantes, la liste des actions de feu et de combat, ainsi que la liste des bonifications. Ce travail, resultat d'une recherche d'environ vingt annees, a fait l'objet d'une publication sous forme d'un volume de six tomes consacre aux unites combattantes en Afrique du Nord. Afin de continuer a faciliter les conditions d'attribution de la carte du combattant a une generation qui a donne au pays plus de deux annees de sa vie et merite a ce titre une attention toute particuliere, une recherche de nouveaux criteres d'obtention de cette carte fait l'objet, depuis pres d'un an, de concertations entre le departement de la defense et celui des anciens combattants. Le ministre de la defense suit avec le plus grand interet l'evolution des etudes entreprises. Il est actuellement trop tot pour en connaitre les conclusions, mais les amenagements qu'elles permettront, le cas echeant, d'envisager devront etre conformes aux principes qui garantissent la valeur du titre de combattant.

Données clés

Auteur : [M. Gouzes Gerard](#)

Circonscription : - Socialiste

Type de question : Question écrite

Numéro de la question : 14907

Rubrique : Anciens combattants et victimes de guerre

Ministère interrogé : défense

Ministère attributaire : défense

Date(s) clé(s)

Question publiée le : 26 juin 1989, page 2869